



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du  
Conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 19 h  
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine  
EN MODE VIRTUEL**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville  
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement  
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement  
Mme Marie-Josée Dubé, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Marc Dussault, Directeur d'arrondissement  
Mme Josée Kenny, Secrétaire d'arrondissement  
Mme Linda Espera, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 02 et se termine à 19 h 04.

Une (1) question d'un citoyen a été transmise par écrit et est répondue verbalement par le Maire durant cette période.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 04, mais aucune question n'est posée.

10.02

---

**CA22 12034**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> mars 2022 avec l'ajout du point 51.02 et le retrait du point 40.04**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> mars 2022 à 19 h avec l'ajout du point 51.02 et le retrait du point 40.04;

51.02 Ratifier la nomination du président et du représentant du conseil au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou à compter du 19 novembre 2021 et reconduire leur mandat à leur siège respectif

40.04 Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification d'une façade faisant face à la voie publique pour une habitation unifamiliale située au 7040, avenue de Montpensier.

ADOPTÉE

10.03

---

### **CA22 12035**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> février 2022, à 19 h**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> février 2022, à 19 h.

ADOPTÉE

10.04

---

### **CA22 12036**

**Demander au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie d'interdire l'implantation de nouvelles tours de télécommunication d'opérateurs de réseaux cellulaires sans avoir démontré que les tours existantes ne peuvent répondre aux nouveaux besoins**

ATTENDU QUE les informations soumises dans le cadre de la dernière demande d'installation d'une antenne de télécommunication ne permettent pas de justifier le réel besoin d'une nouvelle tour de télécommunication;

ATTENDU QUE, dans cette même demande, l'opérateur n'a pas été en mesure de démontrer les efforts déployés afin de partager des sites existants pour répondre à leur besoin;

ATTENDU QUE l'Arrondissement exprime, par la présente, son intention de s'opposer à l'installation de tout type d'antennes de radiocommunication, de télécommunication et de distribution ainsi que de tout support d'antenne sans avoir reçu l'information indiquant que les tours existantes ne peuvent répondre aux besoins;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De demander au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie d'exiger que l'implantation de nouvelles tours de télécommunication d'opérateurs de réseaux cellulaires soit conditionnelle à l'obligation de démontrer que les tours existantes ne peuvent répondre aux nouveaux besoins et que des efforts de collaboration entre les opérateurs ont été effectués afin de partager les infrastructures existantes.

ADOPTÉE

15.01 1228770002

---

**CA22 12037**

**Autoriser une dépense totale de 121 873,50 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels à Architecture EVOQ Inc. au même montant, pour le remplacement des aires de jeux pour enfants et l'aménagement du parc de Peterborough, à l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2022-12-SP (5 soumissionnaires)**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 121 873,50 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis, des documents d'appel d'offres et d'autres services professionnels concernant les travaux de remplacement des aires de jeux pour enfants et l'aménagement du parc de Peterborough, à l'arrondissement d'Anjou.

D'accorder, à cette fin, un contrat à prix forfaitaire à la firme Architecture EVOQ Inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, au montant total de 121 873,50 \$, taxes incluses, le tout conformément au cahier des charges (appel d'offres public 2022-12-SP - 5 soumissionnaires).

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Architecture EVOQ Inc., conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1227715001

---

**CA22 12038**

**Autoriser une dépense de 62 431,43 \$, taxes incluses, pour un budget prévisionnel de contingences dans le cadre du contrat de service d'une agence de sécurité pour la surveillance de la bibliothèque Jean-Corbeil, des plateaux sportifs et de loisirs de l'arrondissement d'Anjou (20-18422)**

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 62 431,43 \$, taxes incluses, pour un budget prévisionnel de contingences dans le cadre du contrat de service d'une agence de sécurité pour la surveillance de la bibliothèque Jean-Corbeil, des plateaux sportifs et de loisirs de l'arrondissement d'Anjou (20-18422).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1200556010

---

**CA22 12039**

**Approuver la prolongation du terme de la subvention accordée à l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. pour les festivités de la 45<sup>e</sup> édition du Tournoi National Pee-Wee d'Anjou qui se tiendra en 2023**

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement d'Anjou a accordé, lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2021, un support aux festivités devant se dérouler du 17 au 30 janvier 2022 pour le Tournoi National Pee-Wee d'Anjou organisé par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc, pour un montant de 1000 \$(CA21 12275);

ATTENDU QUE la 45<sup>e</sup> édition du Tournoi National Pee-Wee d'Anjou n'a pu avoir lieu tel que prévu en raison des restrictions sanitaires en lien avec la Covid-19;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver la prolongation du terme de la subvention accordée à l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. pour la 45<sup>e</sup> édition du Tournoi National Pee-Wee d'Anjou qui se tiendra en 2023.

ADOPTÉE

20.03 1212911022

---

**CA22 12040**

**Approuver le modèle d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement Anjou et les propriétaires des sites qui sont identifiés au plan de localisation joint au présent sommaire, laquelle vise à autoriser l'arrondissement à faire la plantation d'arbres sur le domaine privé et autoriser le directeur de la direction des travaux publics à signer, ladite lettre d'entente**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver le modèle de lettre d'entente entre la Ville de Montréal, arrondissement Anjou et les propriétaires des sites qui sont identifiés au plan de localisation joint au présent sommaire, laquelle vise à autoriser l'arrondissement à faire la plantation d'arbres sur le domaine privé.

D'autoriser le directeur de la direction des travaux publics à signer, avec tout propriétaire consentant des sites identifiés au plan de localisation, une entente strictement conforme au modèle d'entente proposé au présent sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1228213005

---

**CA22 12041**

**Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2022.

ADOPTÉE

30.01 1228178002

---

### **CA22 12042**

**Accepter l'offre du conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), concernant la prise en charge des services dans le cadre du Plan de la forêt urbaine (PFU), géré par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS)**

Il est proposé par Marie-Josée Dubé

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre du conseil municipal, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), concernant la prise en charge des services dans le cadre du Plan de la forêt urbaine (PFU), géré par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS).

ADOPTÉE

30.02 1228213002

---

### **CA22 12043**

**Édicter, en vertu de l'article 41.1 du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), une ordonnance afin de permettre la diffusion de musique en continu aux parcs Goncourt et des Roseraies de 9 h à 19 h pendant le mois de mars 2022 à l'occasion d'événements spéciaux organisés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu de l'article 41.1 du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), une ordonnance afin de permettre la diffusion de musique en continu aux parcs Goncourt et des Roseraies de 9 h à 19 h pendant le mois de mars 2022 à l'occasion d'événements spéciaux organisés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

40.01 1228428001

---

**CA22 12044**

**Édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), une ordonnance afin d'autoriser la consommation de boissons alcoolisées à l'occasion de l'événement organisé par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. au Centre Roger-Rousseau du 23 au 24 avril 2022**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), une ordonnance visant la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public comme suit :

- D'autoriser la consommation de boissons alcoolisées à l'occasion de l'événement « Soirée des bénévoles » organisé par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. à l'intérieur du Centre Roger-Rousseau situé au 7501, avenue Rondeau, le 23 avril 2022 de 11 h à 1 h le 24 avril 2022.

ADOPTÉE

40.02 1228428002

---

**CA22 12045**

**Prendre acte du dépôt du certificat relatif à la procédure de demande écrite tenant lieu de registre tenue du 10 au 24 février 2022, concernant le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou » (RCA 163)**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif à la procédure de demande écrite tenant lieu de registre tenue du 10 au 24 février 2022, concernant le « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux de l'arrondissement d'Anjou » (RCA 163).

ADOPTÉE

40.03 1217203016

---

**40.04**

Retiré séance tenante

---

**CA22 12046**

**Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement et à la modification d'une façade faisant face à la voie publique pour l'habitation unifamiliale située au 6274, avenue Cairns**

ATTENDU QU'un avis favorable a été émis par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 28 février 2022;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement et la modification d'une façade faisant face à une voie publique pour l'habitation unifamiliale située au 6274, avenue Cairns, sur le lot 1 114 133 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

À défaut de la délivrance d'un permis de transformation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1228770003

---

#### **CA22 12047**

##### **Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2022**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Marie-Josée Dubé

et unanimement résolu :

De désigner la conseillère Kristine Marsolais comme maire suppléant d'arrondissement pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2022.

ADOPTÉE

51.01 1222911001

---

#### **CA22 12048**

##### **Ratifier la nomination du président et du représentant du conseil au Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou à compter du 19 novembre 2021 et reconduire leur mandat à leur siège respectif**

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement désigne les membres du Comité consultatif d'urbanisme ainsi que le président du comité;

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu le 7 novembre 2021 et que les membres du conseil ont été assermentés le 19 novembre 2021;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De ratifier la nomination de M. Luis Miranda à titre de président du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou à compter de son assermentation jusqu'au 16 janvier 2022.

De reconduire la nomination M. Luis Miranda à titre président du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou au siège numéro 2 jusqu'au 16 janvier 2024.

De ratifier la nomination de Mme Andrée Hénault à titre de représentante du conseil d'arrondissement au siège numéro 1 à compter de son assermentation, et ce, jusqu'au 16 janvier 2023.

ADOPTÉE

51.02 1227203002

---

### **CA22 1203**

**Déposer au conseil municipal le rapport visant l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou pour l'année 2021**

De déposer le bilan annuel 2021 de l'arrondissement d'Anjou concernant l'utilisation des pesticides, et ce, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), tel que préparé par la Direction des travaux publics.

60.01 1228213003

---

### **CA22 1204**

**Dépôt de l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou émis lors de sa réunion tenue le 28 février 2022, pour le dossier à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> mars 2022**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement de l'avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou émis lors de sa réunion tenue le 28 février 2022, pour le dossier à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> mars 2022.

60.02 1227077001

---

### **CA22 12049**

**Levée de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De lever la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2022 à 19 h 12.

ADOPTÉE

70.01

---

\_\_\_\_\_  
Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Josée Kenny  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2022.